

Le facilitateur de clause sociale : son rôle au sein du Département

Le facilitateur de clause sociale est un assistant à maîtrise d'ouvrage « insertion » qui tient un rôle central dans le bon fonctionnement du dispositif de la clause sociale.

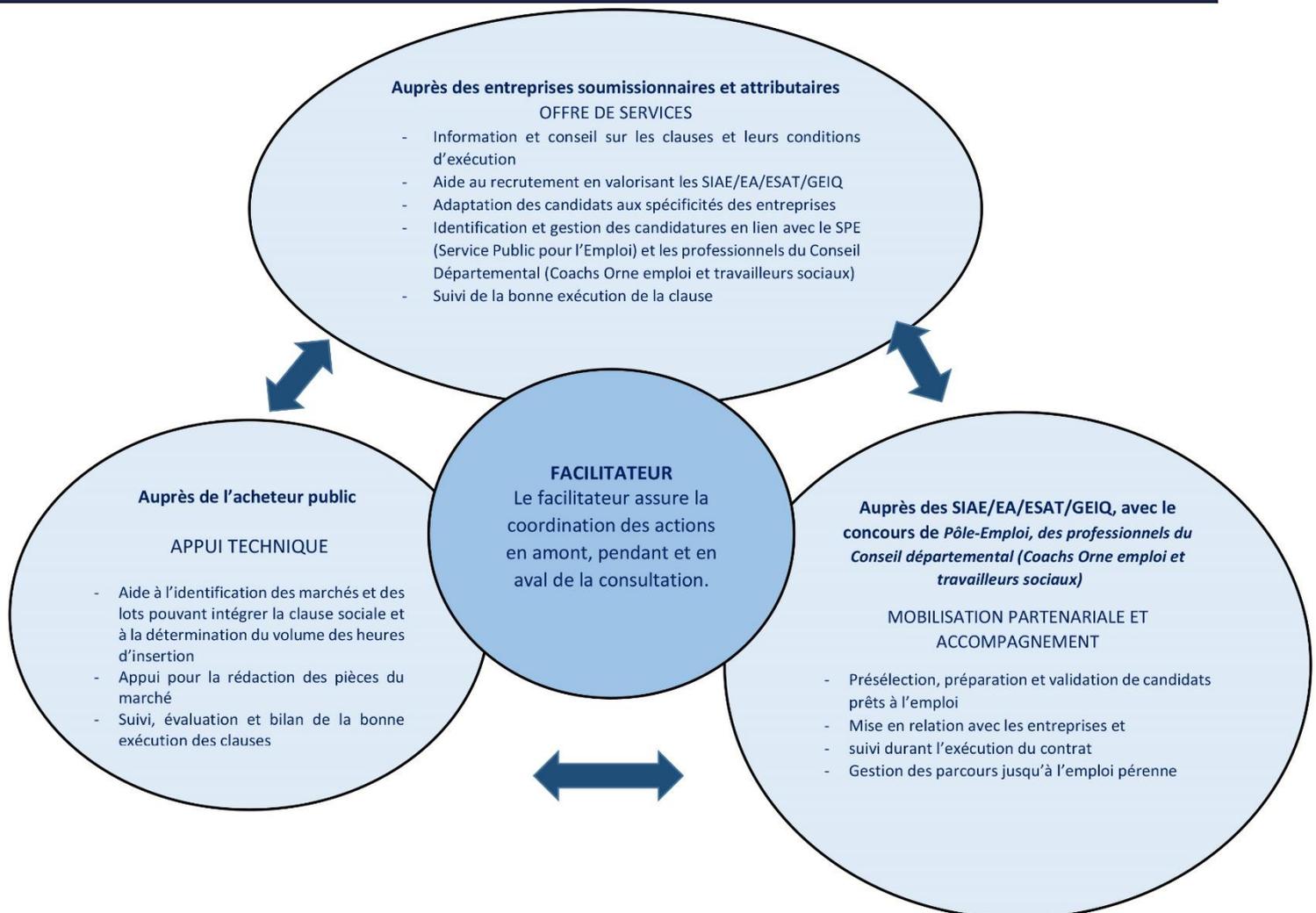
À ce titre, il a pour mission d'initier, d'accompagner et de suivre la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi.

Sa fonction, issue de la volonté des élus, confirme un ancrage vers la professionnalisation et la lutte contre l'exclusion des individus. Cette promotion de volet social passe par des actions de sensibilisation, de communication, d'accompagnement et de contrôle vers les différents acteurs de l'insertion.

Ce dernier joue un rôle d'interface entre les maitres d'ouvrages, les entreprises attributaires et les acteurs de l'emploi et de l'insertion notamment ceux prescripteurs des publics ; Son offre de services s'oriente aussi bien auprès des maitres d'ouvrage et des entreprises ordinaires, adaptées et d'insertion.

Son action couvre l'ensemble des différentes phases du dispositif.

LE FACILITATEUR AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE DÉPARTEMENTALE



Le facilitateur intervient en amont de la passation des marchés en promouvant le dispositif auprès des donneurs d'ordre potentiels et en les conseillant pour les choix des procédures, des opérations et des secteurs d'activités.

En aval de la passation, sa mission est de mettre en œuvre les clauses sociales en informant et en accompagnant les entreprises attributaires.

Il établit des partenariats territoriaux avec les acteurs de l'insertion, de la formation, de l'accueil et de l'orientation des publics pour construire l'offre d'insertion.

Il développe une ingénierie de formation pour répondre aux besoins des entreprises par des actions permettant aux participants de développer des compétences et d'accéder aux qualifications requises.

Sur la durée du marché, il assure le suivi du dispositif, optimise les suites de parcours (formation qualifiante, pérennisation des contrats) pour les participants et élabore l'évaluation de sa mise en œuvre. Le facilitateur remplit une fonction d'intermédiation entre tous les partenaires de l'insertion.

Cette initiative du Conseil départemental de l'Orne, est conjointement soutenue par l'Etat, notamment à travers les cofinancements du poste par le FSE (Fonds Social Européen) et la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

Votre facilitateur de clauses sociales reste à votre disposition :

Jean-Dimitri Photopoulos

Chargé de projets - Facilitateur de clauses sociales

Conseil départemental de l'Orne - Pôle Solidarités - Bureau de l'insertion et du développement social - 13 rue Marchand Saillant 61017 | ALENÇON cedex

Mail : PHOTOPOULOS.Jean-Dimitri@ORNE.fr

Tel : 02.33.81.60.00

Port : 06.83.88.46.20